

DCA DES OLLONNES

Les Sables d'Olonne Agglomération
CS 21842, 21 Place du Poilu de France,
85100 Les Sables-d'Olonne

Le 14 Février 2023

A l'attention de Mr BLANCHARD

Objet : AOT Autogire

Nous demandons la résiliation **immédiate** de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) concernant la société « les ailes vendéennes » N° de Siret 85161705000014, basée sur L'aérodrome des Sables-d'Olonne-Talmont, Rue du Petit Versailles, 85180 Les Sables-d'Olonne

Cette activité génère de fortes nuisances sonores, insupportables pour les habitants de l'agglomération et, suscite un mécontentement qui s'amplifie de manière exponentielle

Par ailleurs, nous notons qu'aucune trace écrite de délivrance de cette AOT ne parait dans le registre des décisions par le président de l'agglomération (article L.2122-22) du code général des collectivités territoriale, ce qui nous laisse à penser que cette AOT n'est pas délivrée pour l'année en cours.

Notre association n'a aucun doute sur votre volonté à satisfaire et protéger vos concitoyens.

C'est donc dans cette démarche que nous comptons sur votre bienveillance pour qu'en qualité de vice-président de l'agglomération, vous puissiez mettre rapidement un terme définitif, à la présence et exploitation des autogires sur l'aérodrome de la Lande.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer Monsieur le vice-président l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la DCA des Olonnes

Philippe JAMINAIS